

D'var Torah du Rabbin Didier Kassabi

Rabbin de Boulogne

Paracha 'Houkat 5784, 7 Tamouz 5784

Près de 38 ans se sont écoulés depuis les événements tragiques liés à la faute des Explorateurs. Le décret annonçant la mort de l'ensemble de la génération touche à sa fin. Une ère nouvelle s'ouvre pour les Enfants d'Israël et la communauté toute entière s'apprête à entrer sur la terre d'Israël. À partir de notre Parasha, la Torah ne nous présentera plus que des événements survenus au cours de la dernière année passée dans le désert.

Après avoir abordé le thème de la purification, la Torah annonce la mort de Myriam en ces termes : « les Enfants d'Israël, toute l'assemblée, arrivèrent au désert de Tsin au premier mois et le peuple s'installa à Kadesh. Myriam mourut en ce lieu et fut ensevelie. Il n'y avait pas d'eau pour l'assemblée et ils s'attroupèrent contre Moshé et Aharon ».(chapitre 20; versets 1-3)

D'après nos commentateurs, le manque d'eau qui suit le décès de Myriam indique que c'est par son mérite que le peuple pût bénéficier de ce puits miraculeux qui l'a accompagné tout au long de ses pérégrinations et lui a fourni des réserves d'eau fraîche en abondance. Dès qu'elle meurt, l'eau vient à manquer.

Dans le traité talmudique de Ta'anit, nos Maîtres nous enseignent que le peuple d'Israël fut accompagné de trois bergers fidèles : Moshé, Aharon et Myriam. Par leurs mérites, les hébreux bénéficièrent du puits d'eau, de la manne qui tombait du ciel et des nuées de gloire. Le puits par le mérite de Myriam, les nuées par le mérite d'Aharon et la manne par celui de Moshé. Dès que Myriam meurt, le puits disparaît.

C'est effectivement ce que nous constatons dans notre Parasha. Malheureusement, cela va provoquer une forte contestation populaire qui causera la mort de Moshé. Tel que les versets nous l'enseignent : « Puisque vous n'avez pas cru en moi pour me sanctifier aux yeux des Enfants d'Israël, vous ne mènerez pas cette assemblée vers la terre que je leur ai donnée. Ce sont les eaux de discorde où les Enfants d'Israël ont cherché querelle à D-ieu et il fut sanctifié par elle ». (chapitre 20 ; versets 12-13)

Cette interdiction formulée à Moshé de pénétrer sur la terre d'Israël est généralement perçue comme un châtement lié à sa faute. Pourtant, cette dernière n'apparaît pas clairement dans le texte. Qu'a-t-il pu faire de si grave pour ne plus mériter de réaliser son rêve en accompagnant le peuple sur sa terre ?

Nous connaissons tous l'opinion avancée par RaShI sur le sujet. Il pense que la faute consiste à avoir frappé le rocher plutôt que de lui avoir parlé comme D-ieu le lui avait demandé. Si Moshé avait parlé au rocher, la sanctification du nom de D-ieu aurait été exceptionnelle et le peuple aurait pris conscience de la puissance divine.

Dans son commentaire sur la Torah, Na'hmanide ne s'inscrit absolument pas dans cette lecture. Pour lui, cette question est un grand secret qui relève des mystères les plus profonds de la Torah. Il commence par rappeler que c'est D-ieu lui-même qui demande à Moshé de se saisir de son bâton avec lequel il a réalisé tant de miracles lors de la sortie d'Égypte et de la traversée de la mer. D'après lui, le miracle aurait été tout aussi impressionnant que Moshé parle au rocher ou qui le frappe de son bâton. La sanctification du nom de D-ieu aurait tout de même pu se produire.

Dans son introduction au traité de Mishna Avoth, Maïmonide explique que la faute de Moshé est d'avoir cédé à la colère. En effet, lorsqu'il s'adresse au peuple d'Israël qui se plaignait, il lui dit : « écoutez, ô rebelles ». Ce mouvement de colère est d'autant plus grave que pour le peuple, tout ce que fait Moshé est l'écho de la volonté de D-ieu : s'il est en colère contre le peuple, cela signifie que D-ieu est en colère contre le peuple. Or, le RaMBaM souligne avec insistance que rien dans le texte de notre Parasha n'indique que D-ieu fut irrité par la demande d'eau formulée par les Enfants d'Israël.

